

Compte Rendu

Conseil de l'École d'Économie de la Sorbonne

31 janvier 2018

Ordre du jour du Conseil de l'EES :

- 1. Informations de la direction**
- 2. Vote du CR du conseil du 22/12/17**
- 3. Convention de partenariat avec l'Université del Valle (Univalle)**
- 4. Equivalence pour le semestre 2 – annexe à la convention de l'ENS Cachan**
- 5. Demande de recrutement d'étudiants de M2 pour l'enseignement en L1**
- 6. Saisie des notes en L1**
- 7. Projet Licence double : Histoire et Géo et Droit voir pour HAA**
- 8. Projet Licence Simple**
- 9. Nouveau poste MCF**

Etaient présents :

Catherine BRUNEAU
Philippe GAGNEPAIN
Pierre KOPP
Jean-Philippe TROPEANO
Nicolas JACQUEMET
Nicolas CANRY
Marie SALOGNON
Olivia CHAMBARD
Benoît RAPOPORT
Patricia VORNETTI
Jean-François CAULIER
Isabelle HIRTZLIN
Jean BEUVE
Morgan HULL-BROUSMICHE
Dominique GEMAIN-HAGUY
Clothilde FREY
Cantien COLLINET
Mamadou EMBALO
Emma KELLER
Mehdi MESSAOUDI
Marie JALLOT-COLOMBEL
Samuel OSENAT

Etaient excusés et représentés :

Katheline SCHUBERT et Mirelle CHIROLEU-ASSOULINE (par Philippe GAGNEPAIN)
Agnès BENASSY-QUERE et Catherine DOZ (par Jean-Philippe TROPEANO)
Fabrice LENSEIGNE (par Marie SALOGNON)
Claire PIGNOL (par Olivia CHAMBARD)
Stéphane DOUARD et Jean-Claude BERTHELEMY (par Morgan HULL-BROUSMICHE)
Michèle MOERMAN (par Dominique GEMAIN-HAGUY)
Florend GABOURG (par Mehdi MESSAOUDI)
Alice DUHAMEL (par Marie JALLOT-COLOMBEL)

Invités permanents – non votants :

Ariane DUPONT-KIEFFER
Jasmin TIGIL

Autres invités :

Sandra BERDAH

1 – Informations de la direction

Ariane DUPONT-KIEFFER, directrice de l'EES, introduit la séance en donnant quelques informations au conseil :

- Concernant l'HCERES, il a été demandé à l'EES d'apporter des précisions sur la pluridisciplinarité des formations, le pourcentage d'étudiants étrangers, le pourcentage d'étudiants ERASMUS sortants, l'intervention ou non de professionnels en Licence, la pédagogie numérique...
- Une vidéo nommée « *ma Licence en 180 secondes* » a été tournée sous la direction d'Isabelle HIRTZLIN afin de présenter aux lycéens la discipline « économie » et sa spécificité par rapport à la gestion. Elle sera normalement disponible à partir du 10 février.
- La Présidence a réussi à faire remonter au rectorat la différence entre la « capacité d'accueil » et le chiffre à donner au rectorat pour accueillir des néo-entrants. Le décalage a en effet été signalé car l'EES accueille en sus des étudiants envoyés par APB, les étudiants postulant via Campus France, les doubles-licences, les prépas, les redoublants... L'EES a donc eu le droit à une capacité d'accueil diminuée de 75 par rapport à l'année dernière. Ce qui équivaut à une capacité de 750 sur Parcoursup. Une « *petite bouffée d'oxygène, même si ce n'est pas énorme compte tenu de l'augmentation de cette capacité il y a quelques années* » selon **Isabelle HIRTZLIN**.
- L'ouverture en alternance du master Economie de la culture et numérique de la mention Economie Appliquée a été acceptée par la commission de la Région Ile-de-France. L'ouverture est donc prévue pour la rentrée 2018-2019.
- La réunion des masters est prévue le lundi 5 février. Les maquettes sont en cours d'étude par **Ariane DUPONT-KIEFFER** avec **Hubert RADENAC**.
- **Isabelle SALMERON-COCHARD** partira en congés maternité fin mars-début/début avril 2018. L'intérim sera assuré par Marie-Michèle LADJYN et Sandra BERDAH, responsables Masters et Licences avec l'appui de Sandra DRANE.
- **Hubert RADENAC** a été recruté afin de finaliser le dossier « Masters » (maquettes...). Il prendra la suite de Michèle MOERMAN qui partira à la retraite au mois de mars 2018 à la scolarité des M2.
- **Ariane DUPONT-KIEFFER** fait également un point sur le recrutement du poste de « secrétariat de direction » qui est en cours. Elle informe que plusieurs personnes ont été rencontrées ainsi que la mise en place cette fois-ci de tests. Une légère augmentation de salaire pour ce poste a par ailleurs été négociée par la direction. Jenna MARTIN arrête le remplacement par intérim du poste de secrétaire de direction dès le 1^{er} février pour venir en renfort sur le secrétariat des masters (initialement recrutée pour cette mission en septembre 2017).
- **Patricia VORNETTI** demande si cela est normal que beaucoup de vacataires de son master n'aient toujours pas signé de contrats RH. Elle précise que les vacataires se retrouvent dans positions de délicatesse auprès de leurs employeurs. La directrice de l'EES informe que certains dossiers sont bloqués par la DRH qui ne donne pas aux gestionnaires la main sur le logiciel, mais que l'UFR a également du retard sur le traitement des dossiers des vacataires. Sandra DRANE fait cependant tout pour combler ce retard. La directrice de l'EES informe que l'éventualité de recruter un secrétariat spécifique aux ressources humaines de l'EES n'est pas exclue. Ceci sera discuté au mois de mars.

2 – Vote du compte-rendu du conseil de l'EES du 22/12/17

Marie SALOGNON soulève des ambiguïtés au sein du compte-rendu et propose plusieurs modifications qui seront effectuées sur la version finale du document.

Mamadou EMBALO demande l'ajout de la motion de l'UNEF sur les attendus en annexes du compte-rendu. Il précise que la motion a été envoyée que très tardivement par l'UNEF.

Le compte-rendu est approuvé par le conseil de l'EES.

VOTE

Sur 31 suffrages exprimés

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 3

3 – Convention avec Université del Valle (Colombie)

Décision : la convention de partenariat entre l'Ecole d'Economie de la Sorbonne et le département d'économie de l'Université del Valle est approuvée par le conseil de l'EES (3 modifications de forme demandées) .

VOTE

Sur 32 suffrages exprimés

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

Discussions menées durant le conseil

La directrice de l'EES donne des informations sur le contexte de cet accord. En effet, **Ariane DUPONT-KIEFFER** précise avoir rencontré le doyen de l'Université del Valle (Univalle) il y a deux ans. De ces échanges, deux thèmes de recherche, comme soutien aux échanges entre les deux universités, ressortent : finance et environnement. L'accord a donc en priorité été travaillé pour le master MBFA, avec **Catherine BRUNEAU** en porteuse de projet.

Catherine BRUNEAU s'est portée volontaire pour porter ce projet de partenariat et ce pour plusieurs raisons :

- Université del Valle est une bonne université en Amérique Latine ;
- Pour le Master « Empirical Finance » qui a vocation à attirer des étudiants étrangers, il est intéressant de diversifier le bassin de recrutement de la formation. L'Amérique Latine semblait donc une zone intéressante à considérer. A noter que beaucoup d'étudiants du master viennent de Russie et d'Asie, il serait donc intéressant selon **Catherine BRUNEAU** d'élargir ce bassin.

Catherine BRUNEAU rapporte que de son côté, l'Université del Valle est intéressée par le master Empirical Finance pour ses 3 aspects finance/quantitatif/recherche. L'Univalle souhaite rendre plus attractive son université et son département d'économie en développant des partenariats avec des universités prestigieuses comme l'université Paris Panthéon-Sorbonne.

Elle apporte également des précisions concernant le chiffre de 3 étudiants maximum pour cet accord. **Catherine BRUNEAU** précise que le Master Empirical Finance ne comptant qu'entre 15 et 20 étudiants, le chiffre de 3 étudiants pour ce type d'accord paraissait plutôt raisonnable.

Univalle sera par ailleurs susceptible d'accueillir des étudiants du M1 MBFA. Ce chiffre est fixé pour le démarrage de l'accord, et pourra éventuellement être modifié si l'accord s'avère réussi. Ariane DUPONT-KIEFFER précise également qu'une limite à 3 étudiants a été aussi fixée pour des raisons de prix des droits d'inscriptions.

Catherine BRUNEAU précise qu'il est plus simple de recevoir les étudiants colombiens au niveau M2 car l'attribution des bourses est plus simple contrairement au niveau M1. Elle précise que l'EES ne recevra aucun étudiant colombien en M1.

Benoît RAPOPORT a une remarque concernant la rédaction de l'article 2 de la convention qui peut porter à confusion. Il propose une reformulation approuvée par le conseil.

Patricia VORNETTI soulève selon elle un problème de symétrie concernant les exigences de niveaux de langue dans l'accord. En effet, une certification serait demandée aux étudiants colombiens et « seulement un niveau B2 » aux étudiants français.

Cantien COLLINET, élu UNEF, rebondit et propose de préciser dans la convention de partenariat qu'une attestation du SGEL (Service général d'enseignement des Langues) suffirait aux étudiants français d'attester de leur niveau de langue pour ne pas croire que l'on parle ici des certifications officielles payantes.

La directrice de l'EES, **Ariane DUPONT-KIEFFER**, indique que ce n'est pas la peine de préciser ce point car il est de toute façon évident.

La directrice de l'EES propose de passer au vote. Le projet de partenariat est approuvé par le conseil de l'EES.

4 – Equivalence pour le semestre 2 – annexe à la convention cadre entre l'ENS Cachan et l'Ecole d'Economie de la Sorbonne

Décision : l'annexe régissant les équivalences pour les élèves de l'ENS Cachan inscrits dans des parcours de M1 à Paris 1 pour le S2 (PJ encloses) est approuvée par le conseil de l'EES.

VOTE

Sur 32 suffrages exprimés **Pour : 29** **Contre : 0** **Abstention : 3**

Discussions menées durant le conseil

La directrice de l'EES apporte des éléments de contexte concernant le partenariat avec l'ENS Cachan.

Rappel : signée en 2017 pour exécution à partir du 1^{er} septembre 2016, renouvelable par tacite reconduction tous les ans avec précision d'une annexe pédagogique et financière.

Des équivalences ont été votées pour le premier semestre en M1. Les équivalences du semestre 2 n'ont pas pu être votées car les plannings n'ont pu être communiqués à l'avance. Le même modèle que pour les équivalences du semestre 1 a été utilisé afin d'avoir des cours équilibrés en ECTS.

Chaque année, l'EES est obligée de soumettre une annexe car les plannings changent, les professeurs changent, les étudiants ne sont pas tous concernés par les mêmes cours... etc.

Pierre KOPP propose de préciser l'année scolaire sur cette annexe et de rajouter donc au titre « Maquette des cours à partir des matières proposées à Paris 1 **pour l'année universitaire 2017-2018** » et ce, afin d'éviter des confusions aux futurs étudiants qui recevront ce document en guise d'exemple des cours donnés à Paris 1.

Pierre KOPP souhaiterait voir le document d'information donné aux étudiants de l'ENS Cachan afin de s'assurer que TOUS les parcours en masters possibles étaient bien mentionnés. Il met en avant le fait que l'EES n'a pas été attractive cette année.

Ariane DUPONT-KIEFFER explique que l'EES a reçu moins d'étudiants cette année en raison de la concurrence Saclay. En effet, l'ENS Cachan est désormais rattachée à Saclay. La directrice de l'EES précise qu'elle se rend elle-même à Cachan afin de présenter les parcours de masters, et que tous les parcours sont bien présentés. Elle propose de passer au vote.

5 – Demande de recrutement d'étudiants de M2 pour l'enseignement en L1

Décision : la lettre demandant à la Présidence le recrutement des étudiants de M2 pour assurer des services de TD en L1 et L2 est approuvée par le conseil de l'EES. Les conseillers souhaitent que cette possibilité soit étendue aux années suivantes et pas simplement dérogatoires. Les conseillers rappellent que certaines universités pratiquent ces recrutements de manière pérenne.

VOTE

Voté à l'unanimité.

Discussions menées durant le conseil

La directrice de l'EES souhaite que le conseil vote la lettre écrite à la Présidence afin de demander la possibilité de recruter des étudiants de M2 pour assurer des TD de L1/L2 face à la difficulté de recrutement à l'EES.

Marie SALOGNON partage une information qu'elle a reçue, mais qui reste à vérifier, concernant une rencontre entre la Présidence et le Rectorat qui aurait interdit le recrutement des étudiants. Elle s'étonne de cette information car ce n'est pas le Rectorat mais le Ministère qui prend ce genre de décisions. Elle précise par ailleurs que beaucoup d'autres universités recrutent déjà des étudiants.

Ariane DUPONT-KIEFFER indique que c'est effectivement la raison donnée par la Présidence et que le dossier est bloqué à ce niveau-là.

Nicolas CANRY rajoute lui aussi que des universités recrutent des étudiants depuis des années et il ne comprend pas pourquoi l'université Paris 1 ne souhaite pas le faire en mettant en avant un « refus du rectorat ».

Les conseillers s'étonnent et ne comprennent pas ce revirement de situation alors que la Présidence avait initialement donné son feu vert pour le recrutement d'étudiants de M2. Les conseillers semblent par ailleurs d'accord sur le fait qu'il faille tout de même recruter les étudiants étant donné que le feu vert avait été donné par écrit de la part de Sabine MONNIER.

La directrice de l'EES informe que c'est effectivement ce qui a été fait par l'EES mais que la Présidence a envoyé un message en début de semestre pour indiquer que ce n'était plus possible de recruter des étudiants d'après le Rectorat.

Pierre KOPP propose de demander à **Sabine MONNIER** de fournir un écrit du Rectorat indiquant que ce recrutement n'est pas possible.

Marie SALOGNON propose de demander à ce que le recrutement puisse se faire tous les ans et non pas seulement à titre dérogatoire.

Mamadou EMBALO propose que ce type de dérogation soit demandée pour toute une année et non pas semestre par semestre.

Les conseillers proposent donc de rajouter à la lettre rédigée par Ariane DUPONT-KIEFFER que l'EES souhaite recruter des étudiants à titre régulier à cause de ses difficultés à finaliser ses équipes pédagogiques, ce qui est approuvé par la direction.

Mamadou EMBALO demande s'il y a une possibilité de recruter des retraités. La directrice de l'EES répond que cette demande a été refusée.

6 – Saisie des notes en L1 Décision : note administrative en annexes

Discussions menées durant le conseil

Ariane DUPONT-KIEFFER précise que ceci est une suggestion de l'équipe Licence et des secrétariats de scolarité.

Isabelle HIRTZLIN rappelle qu'en L1, les enseignants saisissent deux notes (une note de partiel et une note de TD). Cela pose deux problèmes : un double travail pour ceux qui saisissent les notes ; indépendamment de cela, il y a un problème d'ordre technique. En effet, la DAJI a donné l'instruction suivante : un étudiant absent au partiel mais qui aurait été présent aux TD, recevra la note « absence injustifiée » (ABI). Cela ne convient pas tellement d'après Isabelle HIRTZLIN car l'étudiant sera automatiquement défaillant.

Nicolas CANRY s'étonne de cette information car cela fait des années, selon lui, qu'on dit le contraire à toutes les équipes et qu'il n'avait jamais entendu cette information de la DAJI. Il propose donc de mettre la note de zéro au lieu de ABI afin d'empêcher aux étudiants d'être automatiquement défaillant.

Isabelle HIRTZLIN précise que cela est impossible juridiquement parlant, les enseignants ont l'obligation de mentionner « ABI » en cas d'absence de l'étudiant au partiel.

Nicolas CANRY pense que cela est préférable de contourner cette règle et de rester sur un système de deux notes. Mettre zéro au lieu de « ABI » est la seule solution selon lui. La seule chose sur laquelle il faut rester vigilant est de ne mettre la note de zéro que si l'étudiant a bien été présent aux TD. Il rappelle par ailleurs que le système des deux notes était une demande de longue date des étudiants et qu'il serait absurde de repasser à la saisie d'une seule note.

Sandra BERDAH précise que jusqu'à présent, le système utilisé par les enseignants de l'EES¹ était toléré par le logiciel Apogée. Ceci ne va plus être le cas étant donné qu'un mail officiel a été reçu pour indiquer que le système sera désormais bloqué. Il est donc impossible de continuer ainsi.

Patricia VORNETTI propose de procéder comme au bac, et de passer au rattrapage aux étudiants de méritants qui n'auraient pas pu venir pour des cas de force majeure.

Pierre KOPP propose à la direction de donner une décision administrative car c'est une décision compliquée à voter en conseil. **Benoit RAPOPORT** est d'accord, d'autant plus que le conseil ne peut pas voter quelque chose d'« illégal ».

¹ Jusqu'à présent, les enseignants en L1 inséraient la note « ABI » à un étudiant absent au partiel, le logiciel APOGEE divisait alors automatiquement la note de contrôle continu par deux.

Nicolas CANRY précise qu'il s'insurgerait contre une éventuelle décision où il ne faudrait inscrire qu'une seule note, car ce serait selon lui « régresser » par rapport à des votes effectués des années auparavant et que le système des deux notes permet une transparence aux étudiants.

Une élue UNEF précise que les étudiants ont bien besoin d'avoir deux notes.

Ariane DUPONT-KIEFFER conclut donc, suite aux échanges entre les membres du conseil portant sur la nature administrative de cette décision, en informant le conseil qu'une note administrative sera donnée prochainement.

7 – Projet Licence double

Décision : report du vote des doubles licences au 14 février 2018 (à l'ODJ : vote masters, vote RA, vote doubles licences). Les conseillers s'interrogent sur la possibilité d'ouvrir des doubles licences face à notre manque de moyens.

Discussions menées durant le conseil

Un point d'information sur les projets Licence est donné par **Isabelle HIRTZLIN**.

Isabelle HIRTZLIN informe avoir modifié le nombre de groupes de TD en fonction des cours choisis par les doubles licences. Cela coûte un peu moins cher que ce qui avait été présenté lors du dernier conseil. On arrive donc aux alentours des 19 800 heures sur l'ensemble de la licence, y compris les doubles licences.

Il y a deux « nouvelles » doubles-licences qui sont proposées :

- Economie / Sciences politiques : cette double-licence est « obligatoire » car elle existe actuellement mais en étant « suspendue » (uniquement en L3). **Isabelle HIRTZLIN** précise que nous n'avons plus le droit de faire cela et qu'il faut également proposer une L1 et une L2. Cette ouverture est donc obligatoire.
- Economie / Histoire de l'art et archéologie : c'est une double-licence proposée par **Ariane DUPONT-KIEFFER**.

Isabelle HIRTZLIN informe qu'il y a eu des réunions avec les responsables des autres doubles-licences. Il a donc été convenu de poser une contrainte qui est de respecter la métrologie des cours de la licence simple. Il faut par ailleurs que les doubles licences aient au moins un cours identique à celui de la mineure associée. Pour l'ensemble des doubles-licences, des modules « mathématiques » et « statistiques » seraient dédiés aux doubles-licences pour équilibrer les semestres en matières quantitatives.

Ariane DUPONT-KIEFFER précise deux autres éléments de cadrage. A la réunion du 15 janvier 2018 avec le Ministère, Sabine MONNIER a mis en avant les doubles-licences en disant que ceci est la force de Paris 1. C'est également ce que la Présidence a dit à l'HCERES. Des questions sur l'interdisciplinarité et comment l'EES y répond ont été posées par l'HCERES. Les doubles-licences ont donc bien été mises en avant.

Patricia VORNETTI informe que la double licence Economie/Géographie et Economie/Histoire n'apparaissent pas dans la filière « Economie » sur Parcoursup. Cela apparaît uniquement dans la filière « géographie », ce qui n'est pas normal d'après elle. Il faut, selon Patricia VORNETTI, soit se

dire que les doubles-licences sont la force de l'EES et les mettre en avant au maximum ; soit se dire qu'il ne faut pas les traiter mais elle s'étonne dans ce cas de la volonté de créer une nouvelle double-licence.

Isabelle HIRTZLIN précise que l'EES n'a pas la main sur le logiciel Parcoursup. Seul la Présidence a les codes d'accès à Parcoursup mais ces codes ne sont pas encore donnés aux composantes.

Ariane DUPONT-KIEFFER informe qu'elle va faire remonter cette information à la Présidence.

Pierre KOPP pense qu'il faut faire une différenciation entre le fait que des historiens aient besoin de cours d'économie et l'établissement d'une double-licence où on va délivrer une licence d'histoire de l'art et une licence d'économie. Il faut selon lui organiser une rencontre avec le doyen d'Histoire de l'art afin de mieux comprendre cette demande et juger ensuite s'il faut ou non ouvrir une double-licence car cela prend énormément de ressources.

Nicolas CANRY pense qu'il faut faire très attention à l'établissement de nouvelles doubles-licences car il y a souvent des problèmes de coordination pratique etc. Il se dit favorable à la création de doubles-licences mais il faut absolument des moyens financiers derrière afin de pouvoir y donner un vrai sens pédagogique. Il ne faut pas selon lui dégager des ressources encore une fois pour quelque chose de « bancale ».

Clothilde FREY, élue étudiante, demande s'il est possible de donner un temps de quelques mois aux étudiants pour leur permettre de choisir entre micro et macro-économie.

Isabelle HIRTZLIN informe qu'il n'y a pas d'options à choisir et qu'il n'y a surtout pas le choix pour les doubles-licences.

Concernant les doubles-licences, **Pierre KOPP** ne souhaite pas voter car les documents donnés aux conseillers ne sont pas actualisés.

La directrice de l'EES reporte donc le vote et les discussions au prochain conseil.

8 – Projet Licence simple

Décision : adoption de la maquette projet « Licence simple » pour 2019 avec un renforcement des heures de TD en L1 par rapport au projet soumis en décembre.

VOTE

Sur 31 suffrages exprimés.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 14

Discussions menées durant le conseil

Isabelle HIRTZLIN rappelle qu'il y avait une question sur les TD à 12h. En effet, la direction avait modifié les TD à 12h pour certaines matières mais certains étaient contre. L'argument était un argument non pas pédagogique mais de recrutement de vacataires. En effet, s'il y a déjà des difficultés pour recruter des vacataires pour 18h, cela semblait très compliqué à certains enseignants de le faire pour 12h ou 24h (2x12h dans une même matière).

Marie SALOGNON a une question pédagogique sur les TD de 12h. En effet, elle trouve que cela est un peu « court » et pas forcément tenable. Une solution pourrait être de passer ces TD à 15h afin d'être plus souple. Il y a pas mal d'universités qui font également cela. Cela permet de faire plus de choses et d'être plus souple.

Patricia VORNETTI propose de passer tous les TD à 15h (y compris ceux de 18h).

Mamadou EMBALO pense que la maquette proposée rend plus difficile la lisibilité des étudiants sur leurs cours. Les TD de 12h sont selon lui trop courts et qu'il y a un manque de cohérence sur la maquette globale (TD de 12h, de 15h, de 18h...). Il précise par ailleurs que les DE ne fonctionnent pas selon lui, les étudiants ne viendraient pas.

Ariane DUPONT-KIEFFER entend la remarque des étudiants et se dit d'accord pour plus de cohérence et ce surtout pour accompagner les étudiants en première année. Elle propose une harmonisation en première année : un TD = 15 heures. Une fois en L2/L3 et lorsque les étudiants commencent à connaître le système universitaire, on pourra nuancer les maquettes.

Nicolas CANRY pense qu'harmoniser les TD à 15h avec l'idée que cela va permettre aux étudiants de travailler plus est faux. En effet, commencer les cours une semaine plus tard pour finir une semaine plus tôt n'est pas l'idéal pour faire travailler les étudiants, et ce même si cela fait des économies.

Cantien COLLINET, élu UNEF, a l'impression que la L1 a été « sacrifiée » pour des questions de budgets car il constate une grosse différence entre le volume horaire en L1 et le volume horaire en L3.

Isabelle HIRTZLIN précise que la L1 est une année d'accueil. C'est afin de ne pas surcharger les étudiants qu'il y a eu une diminution du nombre d'heures en L1. C'est un choix pédagogique.

Ariane DUPONT-KIEFFER ajoute que cela permet de rentrer dans une année plus « light » d'adaptation, afin de réduire l'échec en L1 et de laisser le temps aux nouveaux étudiants pour pouvoir s'adapter.

Marie SALOGNON propose de basculer le cours « Communication écrite et orale » en L1 / S2 et de l'enlever de la L2. Ce qui est approuvé.

Patricia VORNETTI fait remarquer un problème d'harmonisation quant aux ECTS de la maquette licence.

Ariane DUPONT-KIEFFER répond qu'il faut bloquer 30 ECTS par semestre et que la direction n'a pas trouvé d'autres solutions.

La directrice de l'EES propose malgré les débats de passer au vote de la maquette licence telle qu'elle à ce stade et avec toutes les modifications apportées durant la séance (maquette licence en PJ).

9 – Nouveau Poste MCF

Décision : vote d'un profil de MCF suite au poste supplémentaire obtenu par la Présidence la semaine dernière. Le poste sera pour le CES en « économie internationale ».

VOTE

Sur 31 suffrages exprimés **Poste pour le CES « Economie internationale » : 12** **Poste pour PHARE : 2** **Abstention : 17**

Discussions menées durant le conseil

La directrice de l'EES informe qu'un poste supplémentaire de MCF a été obtenu par la Présidence auprès du rectorat. Elle a donc contacté les directeurs des laboratoires de recherche afin qu'ils fassent remonter au plus vite des profils (dans un délai de 5 jours entre la réception de la nouvelle et celle du Conseil de l'EES).

1. Lionel FONTAGNE, directeur du CES, a fait remonter un profil en « économie internationale ».
2. Nathalie SIGOT a fait remonter un profil PHARE (en histoire de la pensée, et plus particulièrement en histoire des théories normatives). **Luc BEHAGHEL** (PjSE) a informé la direction qu'il ne fera pas remonter de profil.

Pierre KOPP propose de ne pas flécher le poste. Ce qui est impossible selon la direction. Il propose alors de le flécher sur un intitulé très global « économie ». Ce qui est également impossible selon la direction.

La directrice de l'EES propose donc de voter entre 1 (CES) et 2 (PHARE).

Patricia VORNETTI demande s'il n'y a pas une possibilité de voter sur la légitimité de ce vote afin de laisser plus de temps pour la discussion du fléchage.

La direction de l'EES informe qu'il faut obligatoirement voter aujourd'hui car le profil de poste doit passer en CAC.

Il est décidé de procéder au vote en choisissant entre le poste profilé « économie internationale » pour le CES et le poste profilé « théories normatives » pour PHARE.

Annexes

Point 6 - Saisie des notes en L1

Notation en L1

Depuis 2012-2013, à titre expérimental, il fut décidé en conseil d'UFR de faire apparaître les notes du contrôle continu et du partiel sur l'ENT des étudiants de L1.

Il s'agissait de rendre plus transparents les résultats, et de limiter les consultations de copies opportunistes (connaître sa note de partiel).

Éventuellement nous devons, en fonction des retours sur cette nouvelle procédure, l'étendre à l'ensemble des cycles universitaires.

Bilan : Il nous est difficile de comparer avec les années antérieures, nous ne sommes en charge du 1^{er} cycle que depuis l'année 2012-2013.

Néanmoins, nous pouvons faire une comparaison avec la L2, en deuxième année, les enseignants ne fournissent que la note finale.

Aspects positifs :

- Transparence des résultats : les étudiants ont les deux notes qui définissent la note finale, et disposent donc de la note de partiel sans voir leurs copies ;
- La moyenne se calcule automatiquement ;
- Proportionnellement (car il y a quand même pratiquement deux fois plus d'étudiants en L1 qu'en L2) il y a effectivement moins de demandes de consultations de copies en L1 qu'en L2 ;
- Les usagers sont satisfaits de pouvoir consulter les deux résultats.

Aspects négatifs :

- La plateforme n'est pas pratique pour la saisie de deux notes, les enseignants ne peuvent pas saisir simultanément ces deux résultats en ligne ou sur les fichiers exports ;
- Les enseignants ont également deux fois plus de travail de saisie ;
- Comme l'ENT ne permet pas un suivi ou une saisie du contrôle continu au fur et à mesure, les enseignants sont donc obligés de traiter les notes de TD avec d'autres logiciels (Excel...) qui ne sont pas compatibles simplement avec la base de données ;
- L'harmonisation des notes ne peut plus se faire sur le résultat final et les moyennes sont forcément brutes ;
- Nous constatons beaucoup plus d'erreurs de saisie de notes, des inversions des notes de partiel ou de TD, ce qui augmente le travail de traitement à posteriori pour la L1 par rapport à la L2 et remet en cause les délibérations du jury lors de sa réunion ;
- Les délais semblent plus difficiles à tenir également pour le retour des notes.

En conséquence, et malgré les avancées que représentent cette procédure, nous sommes plutôt favorable à sa suspension provisoire tant que les outils informatiques ne permettront pas de la rendre plus fiable.

En effet les erreurs de saisies augmentent considérablement le traitement des résultats avant et après leur publication par nos services et cela nous discrédite sur leur fiabilité. Ce qui a pour conséquence de développer un climat de suspicion qui multiplie les réclamations des usagers.